

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2065

Edition du  
19 janvier 2015

DANS CE NUMÉRO

---

**La BNS revient au franc fort** (Yvette Jaggi)

En lâchant l'euro, la Banque nationale pourrait en fait aider le Conseil fédéral à suivre le peuple

**Initiative sur le renvoi des étrangers criminels: un débat qui sent le réchauffé**

(Alex Dépraz)

Le sujet occupe la scène depuis les élections de 2007. Sans que l'on ait avancé

**Islam: le «modèle» vaudois** (Albert Tille)

Quand l'Etat organise les cultes pour intégrer les minorités

**Faut-il sauver le système de milice?** (Jean-Daniel Delley)

Avenir Suisse propose un service civique obligatoire

# La BNS revient au franc fort

En lâchant l'euro, la Banque nationale pourrait en fait aider le Conseil fédéral à suivre le peuple

Yvette Jaggi - 16 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27093>

La Banque nationale suisse (BNS), société anonyme avec siège à Zurich et Berne, ne fait en principe pas de politique autre que monétaire.

Sauf que ses décisions ont, comme celle du retour au franc fort, une portée dépassant son [mandat](#) légal qui consiste à assurer la stabilité des prix à moyen terme en tenant compte de l'évolution conjoncturelle.

En cessant de soutenir le cours plancher de 1.20 franc pour un euro, la BNS, qui inscrit pour plus de 200 milliards d'euros à l'actif de son bilan, a pulvérisé en une heure et demie ce 15 janvier une quarantaine de milliards de francs. Davantage que le rendement record obtenu l'année dernière (38 milliards), sans parler des 17 milliards de pertes au moins momentanées sur les réserves en dollars.

On peut discuter du moment choisi par la BNS pour la prise d'une décision à la fois grave et inattendue. Certes, ce moment semble justifiable par l'intention de la Banque centrale européenne de procéder, dès la semaine prochaine, au rachat d'obligations émises par des Etats en difficulté. Mais cette date de la mi-janvier tombe plutôt mal au seuil d'une année prometteuse, entamée avec des budgets et des offres que nombre d'entreprises doivent

déjà réviser – à la baisse évidemment.

En revanche, on doit admirer la manière dont la décision a été exécutée: pas le moindre signe annonciateur, aucune information parvenue aux plus initiés, pas même un signalement préalable adressé au Conseil fédéral ou au FMI. Effet de surprise total, prévenant toute spéculation mais aussi bousculant les acteurs de l'économie réelle.

Car les effets du *tsunami* déclenché par la BNS selon Nick Hayek, le patron de Swatch, sont aussi prévisibles que peu réjouissants: difficultés pour l'industrie d'exportation et pour le tourisme d'accueil international, augmentation du chômage dans l'économie privée, diminution de l'appel à la main-d'œuvre étrangère, ralentissement de la croissance, dont UBS a déjà baissé de moitié le taux présumé pour 2015 (de +1,4% à +0,7%).

Voilà des perspectives qui rappellent immanquablement les objectifs des initiatives populaires de l'UDC contre l'immigration massive et d'Ecopop limitant la croissance démographique due au solde migratoire. Cette dernière heureusement écartée en novembre dernier, reste à mettre en œuvre l'article 121a introduit dans la Constitution

fédérale le 9 février 2014. Un an plus tard, le Conseil fédéral veut avoir proposé sa solution, censée à la fois respecter la volonté populaire (contingemment) et préserver les accords bilatéraux (libre circulation).

Nul doute que la décision de la BNS, qui marque une distance prise par rapport à la monnaie européenne et donc à l'égard de l'Union elle-même, recueille l'assentiment de la droite nationaliste. L'[UDC](#) admet que la loi du marché enfin reconnue vaut bien cinq milliards d'exportations suisses en moins. Quant aux libéraux-radicaux, ils s'accommodent de difficultés momentanées qu'ils estiment surmontables par la flexibilisation du marché du travail et le maintien d'une compétitivité mondialement reconnue. Jusqu'ici fidèle partisan du taux plancher, le [PDC](#) fait confiance à la BNS qui doit avoir pris sa décision après une analyse approfondie, de sorte que ni sa crédibilité ni sa capacité d'intervention ne s'en trouvent altérées.

Et le [Conseil fédéral](#) d'enchaîner, en des termes analogues à ceux du PLR, sur le thème des conditions-cadres favorables qu'il veut développer: fidélité à la voie bilatérale, marché du travail en souplesse, régime fiscal rendu encore plus attrayant par la troisième réforme de

l'imposition de l'entreprise, sans oublier l'encouragement de l'innovation.

Pour parfaire le tout, la bénédiction de la [NZZ](#) est assurée par la plume de son rédacteur en chef économique, Peter A. Fischer.

Avec l'[Union syndicale suisse](#), et malgré l'alliance objective de certaines organisations économiques et professionnelles, le PSS se retrouve un peu seul pour défendre l'emploi qui évoluera en sens inverse du pouvoir d'achat, surtout si ce dernier

s'exerce outre-frontière, comme l'escomptent les grandes surfaces où l'on paie exclusivement en euros. Et vers lesquelles les CFF prévoient des trains supplémentaires pour cette fin de semaine, à destination de Konstanz par exemple.

## Initiative sur le renvoi des étrangers criminels: un débat qui sent le réchauffé

Le sujet occupe la scène depuis les élections de 2007. Sans que l'on ait avancé

---

Alex Dépraz - 17 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27099>

Le dossier du renvoi des criminels étrangers s'apparente de plus en plus à la recherche de la quadrature du cercle. Rappelons les données du problème.

Pour dynamiser sa campagne pour les élections fédérales d'octobre 2007, l'UDC lance une initiative intitulée [«pour le renvoi des étrangers criminels»](#). C'est la désormais fameuse affiche du mouton noir, reprise ensuite par de nombreux partis xénophobes européens. En février 2008, l'initiative est déposée, munie de plus de 200'000 signatures. Le texte enjoint d'expulser du pays les étrangers condamnés pour certaines infractions.

Il a soulevé d'emblée deux problèmes délicats ([DP 1857](#)). Premièrement, quelles sont les infractions qui entraînent une expulsion automatique du territoire suisse?

Deuxièmement, comment tenir compte dans l'application des droits fondamentaux de la personne concernée qui pourraient s'opposer à une expulsion, par exemple lorsque le délinquant est né en Suisse et y a toutes ses attaches familiales? Ces deux questions n'ont toujours pas trouvé de réponse politique.

Sous l'impulsion du PLR, le Parlement a d'abord élaboré une solution *«clé en main»* à titre de contre-projet direct à l'initiative de l'UDC. Mais, même s'il y avait moins d'une feuille de papier de différence entre les conséquences concrètes de l'initiative et celles du contre-projet ([DP 1887](#)), l'UDC n'a pas retiré son initiative.

La votation populaire oppose donc trois solutions: l'initiative, le contre-projet et le *statu quo*. Dans cette configuration où les

votes reflètent parfois imparfaitement la volonté des citoyens ([DP 2054](#)), le constituant adopte l'initiative lors du vote du 28 novembre 2010.

Toutefois, cette victoire dans les urnes ne résolvait bien entendu aucune des deux difficultés précitées. La patate chaude tombe alors dans les mains du Conseil fédéral. En charge du dossier, la nouvelle venue Simonetta Sommaruga *«fait un faux pli à ses habits neufs»* ([DP 1894](#)) en invitant les initiants à participer aux travaux d'élaboration de la loi d'application. La marge de négociation est trop étroite, car l'UDC ne veut rien céder sur l'automatisme du renvoi.

Sans attendre le projet du Conseil fédéral, le parti quitte la table et lance une nouvelle initiative, dite [«de mise en œuvre»](#), qui aboutit en

quelques semaines. La disposition proposée est conçue pour lier les mains des juges: d'une part, une liste d'infractions donnant automatiquement lieu à expulsion; d'autre part, l'affirmation de la primauté de cette disposition sur les «normes du droit international qui ne sont pas impératives», et donc sur les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

De son côté, le Conseil fédéral transmet en juin 2013 au Parlement son projet, qui tente de ménager la chèvre et le chou en permettant aux juges de renoncer à l'expulsion dans certaines situations. Un résultat qui ressemble à s'y méprendre au... contre-projet refusé lors de la votation populaire de 2010.

Le Parlement est désormais saisi à la fois du projet du Conseil fédéral de

concrétisation législative de la nouvelle disposition constitutionnelle et de l'initiative de mise en œuvre. Les travaux parlementaires sont à bout touchant: la commission des institutions politiques du Conseil national [vient d'indiquer](#) qu'elle se rallie à la solution du Conseil des Etats, qui laisse également une petite marge de manœuvre aux juges. La Chambre du peuple indiquera vraisemblablement en mars si elle suit cette voie médiane.

Une fois de plus, l'UDC va certainement s'accrocher jusqu'au bout à son initiative. Le peuple et les cantons pourraient donc être appelés une nouvelle fois à se prononcer sur ce sujet en 2016. Entre les deux solutions, à nouveau, l'épaisseur d'une couche de papier quant aux effets concrets et un débat sur les principes juridiques – certes passionnant mais difficile à

mener devant le peuple et les cantons.

Quelle que soit la décision politique, les tribunaux ne pourront éviter de se pencher sur l'application du texte dans des situations particulières. Dans un arrêt appelé à faire date rendu en octobre 2012, le Tribunal fédéral avait fait prévaloir les droits fondamentaux garantis par la CEDH sur la nouvelle disposition constitutionnelle. La Cour européenne des droits de l'homme fera sans doute de même si elle est saisie un jour.

On pourrait qualifier ironiquement d'ubuesque cette véritable saga institutionnelle. Elle démontre surtout l'habileté politique de l'UDC qui, en détournant les institutions de la démocratie semi-directe, réussit à maintenir ce thème à l'agenda pour mener son combat idéologique contre l'immigration.

## Islam: le «modèle» vaudois

Quand l'Etat organise les cultes pour intégrer les minorités

---

Albert Tille - 19 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27115>

Dans l'effervescence médiatique du drame *Charlie*, Vaud est cité comme un modèle de prévention contre l'islamisme radical. A la source de toutes les attentions: la reconnaissance par l'Etat de communautés religieuses établies sur son sol.

Avec 4,5% de musulmans, le canton est clairement en dessous de la moyenne nationale de 4,9%. Clairvoyance des Vaudois de décider avant tout le monde de dialoguer avec un islam modéré? Pas vraiment. L'initiative vaudoise visait

d'abord à atténuer le privilège octroyé aux deux religions majoritaires.

En 1998, Vaud décide une révision totale de sa Constitution datant de 1885 pour l'adapter au nouveau millénaire. Les articles y

traitant des rapports entre l'Eglise et l'Etat sont particulièrement obsolètes. L'Eglise réformée est une institution nationale. Elle est financée par l'Etat. L'Eglise catholique bénéficie de financement public dans dix communes du district d'Echallens. Un tel texte, rédigé au 19e siècle, alors que le canton comptait 96% de protestants et 3,5% de catholiques, ne tenait plus la route. A la fin du 20e, les protestants ne représentaient plus que 46% de la population, les catholiques 38%, 12% étant des «*divers ou sans religion*».

Inquiets devant une inévitable réforme de leur statut, les représentants des deux principales religions ont démocratiquement investi l'assemblée constituante. Les partis ayant, à l'exception des radicaux, accepté d'accueillir sur leurs listes des candidats indépendants, sept pasteurs ont été élus. Aucun curé n'était dans la course, mais le *lobby* catholique était lui aussi bien présent.

Face aux défenseurs de l'acquis, les partisans d'une rigoureuse laïcité n'ont pas fait le poids. Pas plus que les partisans du modèle bâlois ([DP 1464](#)) qui préconisait, en remplacement du financement à deux seules Eglises, une contribution de solidarité destinée aux institutions à but social ou religieux choisies par

les contribuables.

Les articles 169 à 172 de la nouvelle [Constitution](#) vaudoise de 2003 ont introduit une miniréforme. Mises à égalité, les Eglises protestante et catholique sont reconnues comme «*institutions de droit public*». Elles sont financées par l'ensemble des contribuables du canton, quelle que soit leur croyance personnelle. La communauté israélite est reconnue comme «*institution d'intérêt public*», mais sans financement public. A leur demande, d'autres communautés religieuses pourraient rejoindre les israélites dans cette seconde ligue. Une [loi](#) et son [règlement d'application](#) fixent les conditions permettant l'accès à une reconnaissance étatique et aux avantages qui en découlent.

### Accès et avantages

L'accès en deuxième ligue de la reconnaissance religieuse est étroitement contrôlé. Quelques critères imposés à la communauté candidate:

- Elle doit être établie dans le canton depuis 30 ans si elle compte 3% de la population; le délai est plus long pour les communautés moins nombreuses.
- Elle reconnaît le caractère contraignant de l'ordre juridique suisse, des droits de

l'homme et notamment l'interdiction de

discrimination entre les femmes et les hommes.

- Elle respecte la liberté de croyance de ses membres.
- Elle s'abstient de dénigrer une autre croyance.
- Elle respecte les principes démocratiques.
- Elle participe au dialogue interreligieux.
- Ses responsables doivent s'exprimer en français.
- Elle garantit la transparence de son financement.

L'avantage pour une communauté d'être reconnue est d'abord symbolique. Ses membres se sentent accueillis dans le pays. Plus concrètement, des aumôniers peuvent accéder librement aux hôpitaux ou aux prisons ([DP 1900](#)). La communauté reconnue reçoit de l'administration le nom de ses coreligionnaires. Elle est exonérée fiscalement et peut même obtenir une subvention si elle offre un service utile à la collectivité.

L'[Union vaudoise des associations musulmanes](#)

manifeste depuis plusieurs années sa volonté d'être reconnue vaudoise à part entière. Le règlement du Conseil d'Etat de novembre 2014 et les tueries de janvier 2015 en France devraient faciliter ses démarches pour que le «*modèle*» vaudois devienne concret.

# Faut-il sauver le système de milice?

Avenir Suisse propose un service civique obligatoire

Jean-Daniel Delley - 18 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27109>

Avec la démocratie directe, la neutralité et le fédéralisme, le système de milice constitue un trait caractéristique de la Suisse.

Héritier lointain des communautés alpestres où chacun devait mettre la main à la pâte pour gérer les biens communs (alpages, pâturages, bisses), ce système implique que les tâches d'intérêt public soient exercées de manière volontaire, en sus de l'activité professionnelle et non ou très modestement rémunérées.

On en attend un apport de compétences et de connaissances issues de la société civile, une meilleure compréhension des besoins de la population et une sorte de symbiose entre les autorités et le peuple. De manière plus prosaïque, on voit mal d'ailleurs comment pourrait fonctionner autrement une collectivité de taille restreinte telle que la Suisse, avec ses 26 cantons et plus de 2'300 communes. En effet, au seul niveau communal, il s'agit de pourvoir environ 15'000 postes dans les exécutifs, tout autant dans les organes délibératifs et 25'000 dans les autorités scolaires, sociales et autres, sans compter les multiples commissions de tous genres. Au total, le [monitoring des communes](#) de l'Université de Berne estime à 100'000 le nombre de personnes engagées

dans la vie politique communale.

Au niveau fédéral, le problème ne se pose pas puisque le système n'a plus de milice que le nom, même si le souverain peine à admettre la professionnalisation de ses représentants et lui refuse les moyens financiers et humains nécessaires. Près de la moitié des conseillers nationaux et la quasi-totalité des sénateurs sont de vrais professionnels. Et c'est tant mieux si l'on veut que le Parlement puisse dialoguer d'égal à égal avec le gouvernement et son administration.

Par contre, au niveau communal, la disposition à assumer des charges publiques montre de sérieux signes de faiblesse. Deux communes sur trois peinent à susciter suffisamment de candidatures. Dans la moitié d'entre elles, le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir. Et dans 5% des communes siègent des élus qui n'ont jamais fait acte de candidature. Certains cantons, à l'image d'Appenzell Rhodes-Extérieures, imposent l'obligation d'accepter une élection, même sans candidature ([art. 18 Cst](#)). A Zurich, des communes connaissent également une telle obligation, ce qui peut inciter des citoyens à déménager pour éviter cette

contrainte. Le manque d'attrait pour les fonctions électives communales transparait également dans le fort taux de rotation que connaissent les conseils délibératifs. [Genève](#) n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Au chapitre des causes de ce désintérêt, on mentionne souvent le phénomène d'individualisation qui caractérise nos sociétés. Le sens du collectif se dilue au profit de l'intérêt personnel. Il faut y ajouter des raisons plus concrètes. L'évolution du marché du travail tout d'abord. Le temps n'est plus où les actifs professionnels pouvaient distraire du temps pour la chose politique; le rythme du travail et l'exigence de rendement impliquent un investissement de tous les instants. La présence accrue des femmes sur ce marché ensuite; fini, ou presque, le temps où l'homme était libéré des tâches domestiques au profit de son engagement politique. La mobilité géographique enfin, qui brasse les populations au détriment d'un enracinement communal. Et également la complexité croissante des tâches publiques et de leur réglementation. Si l'on y ajoute l'aura déclinante du statut d' élu soumis au feu des critiques et au regard impitoyable des médias, on comprend la perte d'attractivité des fonctions



publiques.

Avenir Suisse, la boîte à idées de l'économie helvétique, lance [l'idée d'un service citoyen obligatoire](#) - en français on parle plutôt d'un service civique - qui exigerait de chacune et de chacun un engagement temporaire dans l'armée ou dans d'autres activités civiles d'intérêt public. Avenir Suisse ne développe pas ce modèle dans les détails. Mais on peut imaginer que l'exercice d'un mandat politique pourrait répondre à cette obligation de servir. En 1969 déjà ([DP 113-114](#)), *Domaine Public* avait proposé un service militaire différencié qui aurait permis aux conscrits de choisir entre l'armée et la coopération au développement. Il y a dix ans, DP posait à nouveau la question de l'obligation de servir dans un contexte élargi

([DP 1661](#)). Ce service civique obligatoire poserait toutefois de sérieux problèmes d'organisation et d'adéquation entre compétences disponibles et tâches à remplir. Sans parler de l'acceptabilité d'une telle contrainte dans une société marquée par l'individualisme.

Et si l'on commençait par réduire le nombre des communes? Près de la moitié d'entre elles abrite moins de 1'000 habitants! Une concentration raisonnable permettrait déjà de diminuer sensiblement le nombre de sièges à pourvoir. Par ailleurs la taille accrue des communes faciliterait la professionnalisation de leurs administrations, ce qui allégerait d'autant la tâche des élus locaux: aujourd'hui, les miliciens courent trop souvent d'une commission à un conseil d'administration, cumulant les

fonctions réglementaires - le cas échéant exécutives -, de gestion et de contrôle. Or la simple gestion des politiques exige des compétences précises que l'élection ne confère pas à tout coup. A titre d'exemple, des services professionnels de protection de l'enfant et de l'adulte sont venus soulager les édiles locaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide sociale ([DP 2053](#)).

Des communes moins nombreuses, mais d'une certaine taille pour justifier des services administratifs renforcés: voilà peut-être qui rendrait les fonctions politiques locales - exécutives comme réglementaires - moins lourdes et plus attractives. Et qui leur restituerait leur rôle premier, les choix politiques et le contrôle de leur bonne application.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La BNS revient au franc fort**

[http://www.snb.ch/fr/i/about/snb/id/snb\\_tasks](http://www.snb.ch/fr/i/about/snb/id/snb_tasks)

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/forum/6439090-la-decision-de-la-bns-declenche-des-reactions-politiques-tres-contrastees-15-01-2015.html?f=player/popup>

[http://www.pdc.ch/index.php?id=3231&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=10074&cHash=5f1757133bb1a365f616416ad0706fc0](http://www.pdc.ch/index.php?id=3231&tx_ttnews[tt_news]=10074&cHash=5f1757133bb1a365f616416ad0706fc0)

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55920>

<http://www.nzz.ch/wirtschaft/ein-richtiger-schritt-der-snb-1.18462348>

<http://www.uss.ch/themes/economie/politique-monetaire/article/details/abolition-du-cours-plancher-un-danger-enorme-pour-les-salaires-et-les-emplois/>

### **Initiative sur le renvoi des étrangers criminels: un débat qui sent le réchauffé**

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357t.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/10303>

<http://www.domainepublic.ch/articles/15737>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26522>

<http://www.domainepublic.ch/articles/16294>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis433t.html>

<http://www.parlament.ch/f/mm/2015/Pages/sda-spk-n-2015-01-15.aspx>

### **Islam: le «modèle» vaudois**

<http://www.domainepublic.ch/articles/8561>

[http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/doc.fo.html?docId=5525&Pcurrent\\_version=6&PetatDoc=vigueur&docType=constitution&page\\_format=A4\\_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=html&isModifiante=false&with\\_link=true](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5525&Pcurrent_version=6&PetatDoc=vigueur&docType=constitution&page_format=A4_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true)

[http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv\\_site/doc.pdf?docId=5546&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent\\_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page\\_format=A4\\_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false](http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=5546&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false)

[http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv\\_site/doc.pdf?docId=1162834&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent\\_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page\\_format=A4\\_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false](http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=1162834&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false)

<http://www.domainepublic.ch/articles/16619>

[http://www.uvam.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=74%3Alausanne-cites&catid=50%3Arevue-de-presse&Itemid=97&lang=fr](http://www.uvam.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=74%3Alausanne-cites&catid=50%3Arevue-de-presse&Itemid=97&lang=fr)

### **Faut-il sauver le système de milice?**



[http://www.andreasladner.ch/dokumente/Literatur\\_Unterricht/Ladner\\_et\\_al\\_2013\\_KPM\\_48.pdf](http://www.andreasladner.ch/dokumente/Literatur_Unterricht/Ladner_et_al_2013_KPM_48.pdf)  
<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950099/201109290000/131.224.1.pdf>  
<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/10-conseillers-municipaux-siegent-elus/story/22121040>  
<http://www.avenir-suisse.ch/fr/42964/etat-citoyen-et-citoyens-dans-letat-la-politique-de-milice-entre-le-mythe-et-la-modernite/>  
<http://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/i/168457/>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/8765>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/26479>